

CP 138, 1211 Genève 12 Jacques Albohair, 078 600 60 34 info@ushagram-suisse.org

2015 - 2016

OPERATIONS DE CATARACTE

KCL15-9

Bénéficiaire : KECHALA

Programme de développement d'une zone tribale aborigène

Ethnie Autochtone "Paraja". District de Koraput, Orissa, Inde.

Responsable : M. Pranjal Jauhar, Auro Mira Service Society

Détail

		INR	CHF
Opération à l'unité	1	5 500	110
Lunettes et médicaments	1	1 000	20
Transport du patient et d'une personne l'assistant	1	1 000	20
Evaluation et dépistage des patients	1	1 000	20
SOUS TOTAL		8 500	170
Nombre d'opérations	50	425 000	8 500
TOTAL		425 000	<u>8 500</u>
		INR	CHF

Descriptif

La cataracte est un des fléaux sanitaires majeurs en Inde (avec le diabète). Elle peut être due à une combinaison de facteurs : manque de vitamines, exposition excessive au soleil, exposition aux fumées de cuisine, déshydratation et diabète. Parmi les 12 millions d'aveugles en Inde, 80% le sont dus à la cataracte. Le gouvernement a lancé de vastes campagnes d'opérations mais suite à des problèmes de santé publique et de mise en danger, les campagnes itinérantes ne sont plus permises. L'action complémentaire des ONG demeure toujours aussi nécessaire aux habitants des régions rurales et tribales particulièrement affectées.

Afin de remédier à l'interdiction des campagnes itinérantes et offrir les soins nécessaires aux villageois impactés par le programme de Kechala, une solution a été trouvée avec le "LV Prasad Hospital" de Vishakapatnam (225 km, 4h de trajet) afin de maintenir le coût d'une opération à un niveau raisonnable. Mais faire venir les médecins pour l'évaluation et le dépistage et organiser les opérations a un coût fixe. Pour qu'une telle campagne d'opération ait un sens et faire baisser le coût de l'opération à l'unité, il est prévu de couvrir une plus large zone entourant le programme. Une équipe de l'hôpital se rendra donc à Kechala et sa région pour évaluer les besoins, effectuer un premier diagnostic et sélectionner les patients. Les cas opérables les plus urgents auront la priorité. Du fait de l'éloignement, les frais fixes de transport, couchage et nourriture pour les villageois et les membres de leur famille les accompagnants sont également couverts par cette levée de fonds. La nouvelle loi interdisant dorénavant les campagnes itinérantes aura eut pour effet, pour ce qui nous concerne, de doubler le coût par patient.















